

Delémont, le 06 avril 2022

Communiqué de presse

Chiffres mensuels de la criminalité

Annexe au tableau daté du 06.04.2022

Prévention des fraudes à l'avance de frais de livraison

Les polices suisses et la Prévention suisse de la Criminalité (PSC) s'associent pour la prévention des fraudes et des délits cyber.

La dixième partie de la campagne nationale de prévention des cyberescroqueries « Et vous ? Vous auriez dit oui ? » est dédiée aux fraudes à l'avance de frais de livraison. Les polices suisses et la PSC se coordonnent ainsi pour inciter à la prudence les acheteurs comme les vendeurs sur les sites de petites annonces face à ces escroqueries de plus en plus répandues.

« Et vous ? Vous auriez dit oui ? »

Cette première partie de campagne 2022 se consacre donc à un type bien précis d'arnaque, à savoir les fraudes à l'avance de frais de livraison. Dans ce type de cas, les escrocs proposent d'acheter un bien mis en vente par la victime sur un site de petites annonces ou sur les réseaux sociaux. Dès que l'affaire est « conclue », les escrocs disent vouloir passer par un transporteur tiers pour acheminer la marchandise à destination. Ils vont dès lors également endosser le rôle de cette entreprise et prendre contact avec la future victime. Ils prétextent divers frais et contretemps en demandant à la victime de payer pour débloquer la livraison de la marchandise. Ainsi, les montants versés peuvent parfois dépasser des dizaines de milliers de francs. La victime se retrouvant dans la situation paradoxale où elle paie pour vendre son bien. Il est important de préciser que tous les échanges ont lieu en ligne ou par téléphone. La victime ne voit jamais physiquement l'acheteur ou le transporteur.

En réalité, l'acheteur et livreur sont la même personne, soit un escroc.

- Ne vous fiez jamais à une personne que vous ne connaissez que par internet.
 - Ne payez jamais d'avance quand vous vendez un objet.
 - Lorsque vous recevez des e-mails, restez attentifs à l'adresse de l'expéditeur et ne cliquez sur aucun lien douteux. Vous risquez d'être victime de phishing.
-

- Ne transmettez jamais d'informations bancaires ou de cartes de crédits, de mots de passe et de documents personnels.
- Si vous êtes victime, bloquez vos cartes de crédits et déposez une plainte pénale auprès de votre police.

D'une manière générale, un acheteur trop enthousiaste ou trop arrangeant doit toujours éveiller vos soupçons. Préférez une rencontre physique avec celui-ci. Si le bien vendu doit être livré, supervisez-en vous-même la livraison et faites appel à un transporteur de confiance.

Personnes de contact :

*Daniel Affolter, cellule Prévention et Communication à la police cantonale jurassienne, 032 / 420 65 65
Olivia Cutruzzolà, rempl. chef conférence Information et Prévention, polices du concordat Romandie, Berne et Tessin, 079 / 808 50 13*

Annexe :

Affiche de campagne

Disponibles sur demande à poc.prevention@jura.ch :

Vidéos et teaser de campagne
